

PROGRAMME DE FORMATION

Groupe d'agriculture durable – Le Pouget

OBJECTIFS :	Pratiquer une agriculture durable.
PRE-REQUIS :	
PUBLIC :	Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité
LIEU :	Cave coopérative et terrain Le Pouget
DATES :	24/04 – 07/05 – 21/05 – 05/06 – 18/06 – 02/07 – 16/07 – 11/08 – 10/12/2015
RESPONSABLE STAGE :	Alain SORBIER ☎ 06.16.61.48.00
INTERVENANT :	Alain SORBIER, conseiller viticole Chambre d'agriculture de l'Hérault.
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposé participatif – Tournée des parcelles - Observation – supports pédagogiques.
DUREE :	20 heures
COUT :	390 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
ATTESTATION :	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

1ère JOURNEE – DUREE : 3 H en salle et terrain(24/04)

14h00 – 17h00 : Intervenant : Alain SORBIER, conseiller CA34

Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.

Le raisonnement de la protection de l'oïdium :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

Le raisonnement de la protection des maladies et des parasites de la vigne :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

2ème JOURNEE – DUREE : 2 H 00- Terrain (07/05)

16h30 – 18h30 : Intervenant : Alain SORBIER, conseiller CA34

Le raisonnement de la protection du mildiou (foyer primaire):

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

Le raisonnement de la protection des maladies et des parasites de la vigne :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

3ème JOURNEE – DUREE : 2 H 00 - Terrain (21/05)

14h00 – 16h00 : Intervenant : Alain SORBIER, conseiller CA34

Le raisonnement de la protection du mildiou (foyers primaires et repiquage):

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

Le raisonnement de la protection des maladies et des parasites de la vigne :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

4ème JOURNEE – DUREE : 2 H 00 - Terrain(05/06)

16h15 – 18h15 : Intervenant : Alain SORBIER, conseiller CA34

Le raisonnement vers un aménagement de la lutte contre la flavescence dorée :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

Le raisonnement de la protection des maladies et des parasites de la vigne :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

5ème JOURNEE – DUREE : 2 H 00 - Terrain (18/06)

16h15 – 18h15 : Intervenant : Alain SORBIER, conseiller CA34

Le raisonnement de la protection contre les tordeuses de la grappe (2ème génération):

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

Le raisonnement de la protection des maladies et des parasites de la vigne :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

6ème JOURNEE – DUREE : 2 H 00 - Terrain (02/07)

16h15 – 18h15 : Intervenant : Alain SORBIER, conseiller CA34

Le raisonnement de la protection contre les tordeuses de la grappe (suite 2ème génération):

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

Le raisonnement de la protection des maladies et des parasites de la vigne :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

7ème JOURNEE – DUREE : 2 H 00 - Terrain (16/07)

10h15 – 12h15 : Intervenant : Alain SORBIER, conseiller CA34

Le raisonnement de la protection contre les acariens nuisibles :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

Le raisonnement de la protection des maladies et des parasites de la vigne :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

8ème JOURNEE – DUREE : 2 H 00 - Terrain (11/08)

10h15 – 12h15 : Intervenant : Alain SORBIER, conseiller CA34

Le raisonnement de la protection contre les tordeuses de la grappe (3ème génération):

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

Le raisonnement de la protection des maladies et des parasites de la vigne :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

9ème JOURNEE – DUREE : 3 H en salle (10/12)

14h00 – 17h00 : Intervenant : Alain SORBIER, conseiller CA34

Etablissement d'un bilan phytosanitaire de la campagne.

Calcul de des IFT.

Evaluation de la marge de progrès dans l'utilisation des produits phytosanitaires.

Bilan de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Jennifer STADLER-LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A - Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 20. 88.59 - Fax : 04.67.20.88.95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Groupe agriculture durable LE POUGET »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP) : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

prise en charge de la formation :

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires qui cotisent au fonds de formation VIVEA auprès de la MSA:**
 - La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation de votre Point Info installation devra être fournie à l'inscription
- **Pour les cotisants solidaires qui ne cotisent pas pour le fonds de formation VIVEA:**
 - le coût de la formation restera à votre charge

✓ **Pour les salariés :**

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature